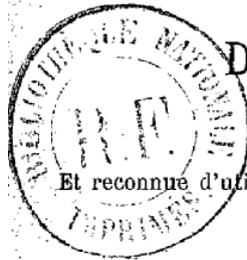


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE



DE NORMANDIE

FONDÉE EN 1823

Et reconnue d'utilité publique par décret du 22 avril 1863

4^e SÉRIE. — 5^e VOLUME

ANNÉE 1891



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—
1891



LE LÉZARD VIVIPARE

ET

LE LÉZARD DES MURAILLES

EN NORMANDIE

Par M. P. JOSEPH-LAFOSSE.

Le fait de la viviparité des lézards était inconnu des anciens. Les lézards, comme tous les animaux à sang froid, abandonnent leurs œufs; après la ponte, la température atmosphérique suffit pour les faire éclore. En 1787, pour la première fois fut annoncé, par J.-F. de Jacquin, le fait de la viviparité d'une espèce de lézard de notre pays; mais ce fait, malgré son importance scientifique, paraît avoir trop peu occupé les naturalistes, puisque nous n'en retrouvons plus mention que dans des ouvrages qui ont été publiés bien longtemps après; on ne savait d'ailleurs à quelle espèce appartenait réellement l'individu observé. Ce fait pouvait donc manquer jusqu'à un certain point du degré nécessaire d'authenticité pour être acquis à la science comme prouvé.

En 1835 seulement, M. E. Guérin, dans une excursion entomologique à la forêt d'Eu, faite au mois de juillet, constata un fait semblable. Étant parvenu à se procurer un petit lézard qui, avec quelques au-

tres, s'était enfui à son approche, quel fut son étonnement quand, voulant, en rentrant, reconnaître à quelle espèce il appartenait, il le vit mettre au monde des petits vivants qui, aussitôt après leur naissance, coururent dans tous les sens avec une grande agilité. Dans l'espace d'une heure environ, sept petits furent mis au monde. M. Cocteau, dans un mémoire inséré au *Magazin de Zoologie*, donna une description du petit reptile de M. Guérin et le regarda comme une espèce particulière.

Maintenant le lézard vivipare est bien connu, et sa viviparité ne laisse pas de doute. Mais ce qui est encore complètement ignoré, je crois, c'est que le Lézard vivipare est notre espèce la plus commune en Normandie et la seule espèce, probablement, que l'on trouve dans la presqu'île du Cotentin; c'est ce qui m'a engagé à présenter à la Société Linnéenne de Normandie, dans sa séance d'aujourd'hui, les notes qui vont suivre, ainsi que les dessins et échantillons que j'ai conservés.

L'étude des lézards de notre contrée est difficile; bien que les espèces soient peu nombreuses, leur habitat est trop peu ou mal précisé dans les ouvrages spéciaux, surtout pour notre Basse-Normandie. Je ne saurais trop engager les naturalistes à s'en occuper.

Le samedi 28 juin 1890, lors de mon herborisation au marais Vernier, près Pont-Audemer, avec M. Corbière et les botanistes de la Société Linnéenne, je trouvai, dans le marais même, un petit lézard gris, de l'espèce que l'on rencontre fréquemment dans notre pays; je le pris et l'enfermai dans

ma boîte à herborisation. Il fit le voyage du Havre avec nous. De retour chez moi, plus de dix jours après, je le trouvai, à ma grande surprise, bien vivant et en bon état. En vue de l'étudier, je le plaçai sur du sable, je le recouvris d'une cloche et lui donnai quelques insectes qu'il mangea. Le ventre de ce lézard m'avait paru quelque peu proéminent, ce qui me suggéra l'idée que ce pouvait être le Lézard vivipare, et une femelle pleine.

Je ne m'étais pas trompé : le lendemain 23 juillet au matin, mon lézard me parut beaucoup plus actif que d'ordinaire. Il était accompagné de 4 petits, nés pendant la nuit, très vifs et très actifs eux-mêmes, d'un brun foncé uniforme, longs de 40 millimètres et pesant un décigramme. Je fis une esquisse des nouveaux-nés et de leur mère.

Depuis cette époque je me suis assuré par une étude sérieuse, surtout dans l'excellent ouvrage de Bell, *British Reptiles*, qui en donne une bonne figure, que j'avais bien affaire au *Lacerta vivipara* Jacquin, l'espèce la plus commune en Angleterre.

J'ai comparé mon spécimen-type avec une dizaine d'autres lézards conservés dans l'alcool et recueillis dans mes promenades en diverses parties de notre département : Martinvast, Barfleur, Saint-Marcouf, La Hague, etc., tous étaient identiques avec lui, de sorte que cette espèce, la plus commune en Angleterre, est aussi, probablement, la plus commune en Normandie.

Il y a bien des années déjà, j'ai pris, au bout du roc de Granville, une espèce de lézard d'assez forte taille, que je crus alors être le Lézard vert, ou pi-

quelé, mais, ayant conservé ce spécimen dans l'alcool, j'ai pu m'assurer, par une nouvelle étude, et surtout avec l'aide des planches de M. Milne-Edwards, *Recherches zoologiques pour servir à l'histoire des lézards*, qu'il appartenait certainement au *Lacerta muralis*, de Latreille, caractérisé par des tempes garnies de petites écailles granuleuses et pourvues d'un disque massatérien et par des pattes postérieures pouvant atteindre jusqu'au poignet des pattes antérieures, tandis que, chez les *Lacerta vivipara*, elles ne peuvent atteindre même à l'extrémité des doigts.

En 1847, je passai près d'une semaine aux îles Chausey. Je me rappelle y avoir trouvé en grande abondance un lézard gris qui y pullulait et dont je pris autant d'exemplaires que je le voulus. Malheureusement je n'ai pu retrouver ces lézards. — L'autre jour, lors de votre excursion dans le petit archipel, l'un d'entre vous, Messieurs, me rapporta un Lézard gris de Chausey, ce qui m'a permis de m'assurer que, lui aussi, appartenait au *L. muralis*.

J'en conclus que le *L. muralis* est l'espèce commune à Granville, aux îles Chausey, et que, de là, elle descend par la Bretagne vers le Midi de la France. Quant au Lézard vert, je n'ai aucune preuve de son existence sur les côtes du Cotentin, mais il se trouve certainement à Guernesey (1).

(1) D'après de nouvelles indications réunies récemment, il est probable que le Lézard vert se trouve à Granville et à Donville (Note ajoutée pendant l'impression).

